COMMUNE DE MONTREUX

Montreux, le 02.12.2024

25/2024

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen du préavis
relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'327'000.00 TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour la remise en état des ouvrages paravalanches du secteur Verraux-Jaman

Président :	Pablo Menzi (UDC)
Membres :	Alain Akiki (PLR)
	Carole Clavadetscher (SOC)
	Susanne Cornaz (PLR)
	Hervé Devenoge (VER)
	Mathias Ekah (SOC)
	Christian Fürst (ML)
	Yanick Hess (PLR)
	Pierre Loup (DA)
	Roland Rimaz (SOC)

Séance du lundi 04 novembre 2024 à 19h, tenue dans la salle des mariages, Villa Mounsey à Montreux.

Délégation municipal : Monsieur Caleb Walther, (conseiller municipal, directeur domaines et bâtiments, sport (DBS), Monsieur Gian-Franco Sentinelli (chef de service), Monsieur Alexandre Allenspach (garde forestier).

Préambule

La commission confirme M. Pablo Menzi dans sa fonction de président-rapporteur.

Position de la municipalité

M. ALLENSPACH présente le préavis à la commission et en résume les points importants. Il s'agit en priorité de sécuriser le bassin versant de la baie de Montreux afin de remédier aux problématiques liées aux inondations passées, de mettre à niveau les paravalanches actuels devenus non fonctionnels, et d'instaurer une politique d'entretien régulier. La municipalité souhaite également poursuivre son engagement envers une gestion durable du territoire en renforçant les mesures de protection et en répondant aux enjeux identifiés par les études récentes.

Discussion

Les points suivants du préavis ont donné matière à discussion :

Point 2 - Historiques

Questions :
Date de mise en place des premiers paravalanches ? Quelles catastrophes ont suivi les événements de 1927 ?

Réponses :
Les premiers ouvrages, tels que des murs en pierre sèche, ont été construits après les événements.
Les derniers ouvrages, constitués de paravalanches métalliques, datent des années 1970. Aucun entretien n'a été effectué depuis cette époque.

Point 3 - Développement

Questions :
Les travaux sur le chemin des Soladier sont-ils concernés ? Quels sont les coûts des travaux de terrassement et les méthodes d'accès prévues ?

Réponses :
Les travaux sur le chemin des Soladier sont indépendants de cet objet. Un géologue mandaté par le canton est chargé de cette zone.
Les accès seront réalisés par voie terrestre et héliporté. De petits forages seront effectués pour les socles, évitant l'utilisation de machines de grande envergure.

Point 4 - Coûts des travaux :

Questions :
Les subventions fédérales et cantonales sont-elles prévues ? Quelle est la part des coûts pris en charge par le canton ? Quelle projection pour l'entretien à long terme ?

Réponses :
Les subventions attendues couvriront environ 70% des coûts effectifs totaux.
Les 30% restantes sont à charge de la commune.
L'entretien dépendra des dommages liés aux éléments naturels, mais un contrôle régulier est nécessaire.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 25/2024 de la Municipalité du 27 septembre 2024 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'327'000.00 TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour la remise en état des ouvrages paravalanches du secteur VerrauxJaman
vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d’autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de remise en état des ouvrages paravalanches du secteur Verraux-Jaman ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d’investissement du patrimoine administratif de CHF 2'327'000.00 TTC au maximum, sous déduction des subventions cantonales et fédérales attendues ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d’autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l’emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser les subventions dans les comptes de recettes du préavis ;
5. de transférer et clôturer le compte d’attente No 9139.140 « Paravalanche Verraux Jaman » ;
6. d’autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Pablo Menzi (UDC)